



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 7 avril 2017

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 17 novembre 2016.

Par courrier réceptionné le 23 février 2017, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 6 avril 2017 pour examiner ce projet, vous avez présenté, accompagné de Monsieur Eric HENDERYCKSEN représentant votre bureau d'études EU Creal.

Après avoir présenté votre commune et votre projet, au regard des motifs de saisine et après échanges, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet. La commission souhaite saluer la qualité de la présentation.

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Toutefois, elle demande à ce que les zones Nxa et Nxb, constituant des STECAL soient indicées en U afin de correspondre à la réalité du terrain.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Alain DEMELUN
Mairie
27 rue Grande
77940 La Brosse-Montceaux

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne


Yves SCHENFEIGEL